COMPTE RENDU COMMISSION DE DÉONTOLOGIE (THÈME : LE NUMÉRIQUE) - 26 JANVIER 2017

Jeudi 26 janvier s'est tenue une commission de déontologie en présence de :

- Michel Field, directeur exécutif en charge de l'information de France Télévisions
- Germain Dagognet, directeur délégué à l'information et en charge du projet de chaîne d'information
- Stéphane Dubun, directeur de France info/édition numérique
- Hervé Brusini, directeur en charge du numérique, de la stratégie et de la diversité
- Laurence Bobillier, directrice de la stratégie numérique de France 3
- Pascal Golomer, directeur adjoint de la rédaction des sports
- Emmanuel Deshayes, Secrétaire Général de l'information pour France Ô et le réseau Outremer 1ère
- Benjamin Maurice, Directeur délégué au Dialogue social
- Nicolas Jacobs, médiateur de l'information de France 2

Et des organisations syndicales représentatives FO, CGT, CFDT et SNJ.

Etaient présents pour FO : Marie Pierre Samitier, Clément Weill-Raynal, Patrice Gonfier, Bruno Demange

La séance a commencé avec une petite autocongratulation sur la bonne audience du débat Valls/Hamon : France 2 écrase TF1 dans le débat, « une fierté pour la maison » mais ces scores ne valent que s'ils sont au service de la qualité, a commenté Michel Field. On ose des soirées comme celles du dimanche soir sur les primaires avec Delahousse, sorte « de laboratoire » selon le terme employé.

1er POINT : RÔLE DES JOURNALISTES DANS LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le premier point abordé a été celui de l'impact des réseaux sociaux et l'adaptabilité en termes de stratégie à cette évolution de la diffusion de l'information. Les journalistes ont sollicité la direction sur la question des informations diffusées via Facebook et autres médias (soulignant que Zuckerberg avait concédé que Facebook est bien un éditeur et donc un media). Hervé Brusini a soulevé les difficultés dans le jeu de la rapidité de propagation : la rumeur, l'intox : quelle est la stratégie et la contre-offensive éditoriale face à la fausse-information dans le contexte de l'info de plus en plus virale, avec une échelle de propagation de plus en plus grande.
Pour Force Ouvrière, face à la « post-vérité » (cf. Hannah Arendt, « Vérité et politique »), nous avons une mission de certification (fact checking) avec les précautions indispensables que nous savons prendre pour les contenus que nous diffusons.

Le service public est garant de la certification de l'information : les élus notent une distorsion entre la volonté de poser des garde-fous aux JT de France 2 et ce qu'il se passe dans les régions et outre-mer, où règne une absence de cohésion quant à l'utilisation des réseaux sociaux.

2ème POINT : L'ÉDITORIAL SUR LE NUMÉRIQUE

franceinfo:

1/ " Immigration et démographie : la grande invasion ? "

Le 18 janvier à l'antenne le matin sur Franceinfo: était posée cette question entre guillemets « Immigration et démographie : la grande invasion ? ».

Selon une organisation syndicale, « France Télévisions a favorisé l'exposition publique d'une thèse xénophobe dont les principes ne sont corroborés par aucune des analyses diffusées par l'INSEE en début de semaine à l'occasion de la parution de ses travaux sur la population en France. »

Pour Germain Dagognet, c'est « un synthé-thème » qui a été inscrit entre guillemets parce que prononcé par Nicolas Dupont-Aignan, et donc affiché comme la reprise d'un propos tenu par l'homme politique. De plus, le point d'interrogation ajouté par décision éditoriale n'implique pas la validation de l'idée avancée. Au contraire : le point d'interrogation permet la distance journalistique nécessaire tout en évoquant les dires de l'homme politique.

Pour FO intervenant sur la question, il n'y a pas de tabou concernant les thèmes de la campagne présidentielle et ce « synthé-thème » permet de thématiser. Nous sommes un média qui ne peut pas passer à côté des questions posées partout sur la Toile, dans la reconfiguration (horizontalité développée via les réseaux sociaux) numérique.

2/les tweets

Les journalistes ont-ils le droit de manifester une opinion via Twitter, même si cela contredit des tweets postés par FTV ?

Nous avons tenu à faire état d'un tweet plus que problématique posté sur le compte de Franceinfo:, accompagné d'une vidéo dans laquelle une personnalité invitée sur le plateau traitait Donald Trump de « gros con » en estimant que le président américain avait été élu par des « catégories humaines sans intérêt ».

D'une manière plus générale, les journalistes et les salariés de France Télévisions ont-ils la possibilité de réagir à ce genre de dérapage en manifestant leur opposition, ou risquent-ils de se voir reprocher une faute professionnelle pour avoir contesté les publications de France Télévisions ? In concreto, que se passe-t-il quand un salarié « retweete », quelle est la position de la direction ?

A cette question, la direction a reconnu :

1) que le tweet diffusant la vidéo anti-trump était plus que contestable.
2) aux salariés le droit de pouvoir réagir sur Twitter à ce genre de dérapage. Mais en évitant bien sûr de déraper en retour. Il faut donc toujours veiller à n'être ni injurieux, ni excessif et se garder de toute attaque personnelle.

Nota Bene - Ces critères demandent à être précisés. Mais la réponse de la direction nous semble importante : elle a en effet rappelé un principe important qui constitue, dans une certaine mesure, une avancée : le droit des salariés de s'exprimer sur Twitter et de manifester leur désaccord avec des opinions et des prises de positions qui auraient été diffusées via les comptes de France Télévisions ou par des personnalités emblématiques des chaînes du groupe.

Pour mémoire, un journaliste de France 3 a subi au printemps dernier une procédure disciplinaire (qui n'a pas abouti) pour avoir critiqué sur son compte Twitter une prise de position de Laurent Ruquier lors de son émission « On n'est pas Couché ».
Le fait que l'équipe de Michel Field ait rappelé le droit à la liberté d'expression des salariés sur Twitter est un point important.
Nous comptons bien demander à l'avenir à cette direction des précisions pour que les critères encadrant cette liberté d'expression soit clairement définis.

3/ Les « bonnes pratiques »

Plusieurs autres questions ont concerné l'univers du numérique. Notamment le fait que les pratiques sont très différentes entre le Siège et les régions.
En effet, « à la rédaction nationale de France 3, ou à France 2, on n'incite jamais les journalistes à poster leurs reportages sur Facebook » nous explique le directeur adjoint de l'information. La culture est en revanche très différente dans les réseaux régionaux : c'est une consigne « d'aller chercher les publics, là où ils se trouvent, car ces publics ne sont pas les mêmes » nous explique la directrice de la stratégie numérique de France 3. Elle nous rappelle que la moyenne d'âge dépasse les 60 ans sur le Premium, contre 45 ans sur les sites internet, et 35 ans sur Facebook.
D'autres questions sont posées :

- Quid d'un vade-mecum ?
- Quid du droit à l'image lors de Facebook live (durant lesquels nous ne sommes pas identifiés comme une équipe de télévision) ?
- Quid de la recherche des « like » ?

A cette dernière, la direction nous répond qu'il ne s'agit pas de « chercher des like » mais bien « d'aller chercher son public…et que ça n'a rien de honteux » !

3ème POINT : LE « REBRICOLAGE » DES SUJETS DE RÉGIONS ET D'OUTREMERS

Des reportages des régions sont « rebricolés » par Franceinfo: sans que les journalistes qui en sont les auteurs en soient informés.
La direction de Franceinfo: via Germain Dagognet précise que les sujets ne sont pas systématiquement remontés mais il est vrai, reconnaît-il que cela se passe régulièrement. Certains syndicats soulignent l'autoritarisme grandissant des éditions. Michel Field constate que les éditions ont établi, avec les journalistes du groupe, des relations de prestataires à fournisseurs d'info et que chaque édition travaille avec ses méthodes. Il s'agit de préserver un équilibre de travail dans un contexte concurrentiel.

4ème POINT : CAMPAGNE ÉLECTORALE / L'ÉQUILIBRE DES TEMPS DE PAROLE



FO a demandé où nous en sommes concernant les temps de parole et les émissions politiques à venir : quels projets et quels critères pour faire un choix d'invités dans les semaines qui viennent avant la Présidentielle et les législatives ? Alors que les observateurs constatent que les débats plaisent au public, FO a entendu ces derniers jours des responsables de France Télévisions et TF1 s'exprimer pour annoncer le souhait d'organiser plusieurs débats avant les échéances électorales avec certains des candidats.
Le problème étant l'équité : trop de candidats nuit au débat, et si tous les candidats ne peuvent s'exprimer dans des conditions équitables il y a un problème de pluralisme ! C'est toute la difficulté.

La direction explique que nous sommes dans les cordes pour la période qui s'achève au 1er février : nous devrions recevoir un satisfecit du CSA. Nous avions un léger retard sur le FN qui est rattrapé par une diffusion de magazine au 13/15 (à la suite du JT de 13 heures sur France 2 le week-end).

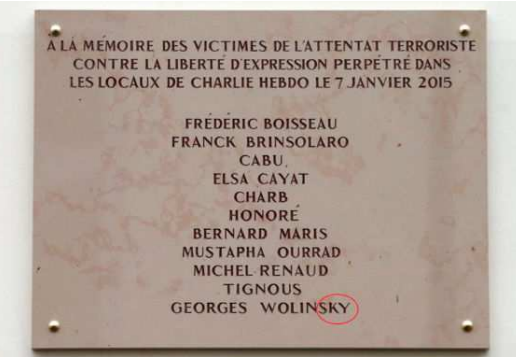
Une difficulté soulevée lors de la commission : les émissions d'infotainment qui invitent des politiques et qui ne sont pas dans la gestion des temps de parole de la direction de l'info : exemple l'émission de Ruquier *« On n'est pas couché »* (émission qui a fait l'objet d'une rencontre entre les programmes et la direction de l'info et qui devra respecter une réglementation drastique, mais de façon individuelle). Les rendez-vous qui ne dépendent pas de la direction de l'information font leur comptabilité des temps de parole à part.
La campagne des primaires avait été menée avec 3 débats qui avec leurs thématiques ont passionné les téléspectateurs. Mais Michel Field a ajouté qu'il était peu probable que le même schéma puisse être mis à l'antenne : il est plus probable que ce sera un seul débat d'entre 2 tours, et diffusé sur plusieurs chaînes simultanément.
Pour FO c'est dommage, on peut espérer plusieurs débats. Même si nous comprenons qu'il est inimaginable de mener un débat avec 20 personnes autour de la table. Nous tenons un rôle important quant à l'intérêt que les Français portent à la politique dans cette campagne, l'audience des débats le démontre.

Autre aspect évoqué : celui de la réalisation. Nous avons apprécié les réalisations faites lors des débats des primaires qui ont permis l'utilisation de plans de coupe (rictus et tics d'agacements lors des propos des autres débatteurs). A ce jour, l'utilisation de ces plans n'est pas autorisée pour le débat des présidentielles (*pour la petite histoire l'anecdote remonte à 1981 : à la demande de Serge Moati, lors du face à face entre VGE et Mitterrand).*

5ème POINT : LA GESTION DES ARCHIVES

Une question a été posée quant à la diffusion d'une image montrant la plaque rendant hommage à Georges Wolinski, écrit comme suit : « *Wolinsky le 8 janvier 2017* », avec un « y » au lieu d'un « i ».

Comment une telle image a-t-elle pu passer à l'antenne sans qu'on rectifie l'erreur ou qu'on la souligne ? Ce point concerne les erreurs à l'antenne et à qui en incombe la responsabilité : en effet, « l'affaire » Wolinski éclaire sur la façon dont nous devons être vigilants sur ce qui est archivé ou diffusé. Selon nous, cela ne peut pas être imputé aux personnes faisant l'archivage par exemple, comme nous l'avons entendu : il y a des rédacteurs en chef pour valider la diffusion des informations à l'antenne !



La direction partage ce point de vue : elle précise à ce sujet que *« la responsabilité incombe évidemment à la rédaction en chef, qui doit savoir faire preuve de vigilance ».*

6ème POINT : LES OUTREMERS

1/ Conflits d'intérêts

Certains journalistes exercent des responsabilités dans des associations, invitent des élus dans des émissions politiques et sollicitent ensuite des aides à l'attention des élus. FO a appelé à assainir certaines pratiques. La direction a répondu que de nouvelles nominations ont été effectuées comme à Tahiti et en Guyane (cités à titre d'exemple en commission), et que lorsque toute la réorganisation sera opérationnelle dans toutes les stations Outremer, les nouveaux directeurs veilleront à faire respecter une déontologie digne du service public.

2/ Compétences complémentaires

Certains syndicats ont appelé aussi à un plus grand respect des accords sur le mode de fonctionnement de l'exercice de la compétence complémentaire (faisant référence à un JRI de Nouvelle Calédonie, couvrant le nord du territoire et pratiquant souvent seul). La direction en convient, mais précise que dans ce cas, cette personne se trouve sur un site très isolé, et qu'il n'est donc pas toujours facile d'y envoyer un rédacteur.

2/ L'ouragan Matthew en Haïti

Les élus journalistes ont engagé un débat sur la couverture de l'ouragan Matthew en Haïti par les reporters de la rédaction de Guadeloupe. Or selon certains, une coupe de Jet ski « *semblait plus importante* » que cette actualité dramatique, d'où la question posée à la direction : la situation humanitaire au sud de l'île n'est-elle pas une priorité ?

« *C'est une priorité* », a répondu la direction, soulignant qu'une équipe avait été envoyée sur place pendant 8 jours, à la charge de la station, pour plusieurs directs et des sujets largement diffusés sur les antennes *« afin de faire état de la famine et des conditions dramatique de survie des Haïtiens »*. Quant à la coupe de Jet ski, « *il faut savoir qu'elle faisait partie d'un ensemble de tournages pour illustrer les ressources du territoire et la capacité en Haïti d'avoir une dynamique en matière d'économie touristique* ». Cette seconde équipe en a d'ailleurs profité pour tourner d'autres aspects des conséquences de Matthew.

AUTRES POINTS

Plusieurs points n'ont pas pu être évoqués, comme la situation au service des sports : certains journalistes, du fait de la réorganisation, ne peuvent être mis à l'écart voire privés de travail. FO a évoqué ce dossier qui devra être à l'ordre du jour de la prochaine commission de déontologie.

Par ailleurs, le numérique a fait l'objet d'autres questions qui n'ont pas pu être approfondies, telles que :

- La viralisation de l'info, et la nécessité de disposer d'outils pour « chasser la fausse info »
- La nécessité de ne plus courir après la PQR, et de savoir « lâcher les revues de presse »
- Les questions de référencement (avec aujourd'hui la nécessité de 800 signes, ou 80 mots, pour être référencés Google), et la révolution en perspective lorsque les robots des moteurs de recherche seront en capacité de reconnaître les images ou les vidéos…
- Toutes les expérimentations qui se tentent dans ce domaine, et le respect des accords sur les métiers

Tous ces sujets, et d'autres, méritent d'être développés : c'est pourquoi le numérique fera l'objet d'une commission spécifique d'ici le mois d'avril.

Vos représentants FO
Bruno Demange, Patrice Gonfier, Marie-Pierre Samitier, Clément Weill-Raynal